

Pass'Loisirs enfants :

Les conditions d'éligibilité :

- Résider à La Couronne au moment de la demande (en cas de changement de domicile en cours d'année, l'aide est maintenue pour l'année scolaire).
- Avoir entre 3 et 17 ans compris (moins de 18 ans)
- Justifier de ses ressources et de la composition familiale de son foyer
- Une simple adhésion n'est pas éligible au Pass'Loisirs.

Le barème

Le barème est basé sur le quotient familial CAF. L'aide se fera sous forme de pourcentage dégressif. Le barème proposé est celui-ci :

Si la personne ne bénéficie pas de la CAF, le quotient familial sera calculé par le CCAS

Quotient familial	Participation CCAS	Participation famille
Entre 0 et 500€	80%	20%
Entre 501 € et 900 €	50 %	50 %
Entre 901 € et 1200 €	30%	70 %

Les justificatifs

Le formulaire de demande complété accompagné des justificatifs suivants :

- Justificatif d'identité ou titre de séjour
- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation CAF justifiant le quotient familial ou calcul avec l'avis d'imposition

2 options :

- La personne à un compte CAF avec quotient familial : justificatif CAF
- La personne n'a pas de CAF : Calcul quotient familial

Pass'Loisirs adulte :

Les conditions d'éligibilité :

- Résider à La Couronne au moment de la demande (en cas de changement de domicile en cours d'année, l'aide est maintenue pour l'année scolaire).
- Avoir plus de 18 ans
- Justifier de ses ressources
- Une simple adhésion n'est pas éligible au Pass'Loisirs.

Le barème est basé sur le quotient familial CAF. L'aide se fera sous forme de pourcentage dégressif. Le barème proposé est celui-ci :

Si la personne ne bénéficie pas de la CAF, le quotient familial sera calculé par le CCAS

Quotient familial	Participation CCAS	Participation famille
Entre 0 et 500€	80%	20%
Entre 501 € et 900 €	50 %	50 %
Entre 901 € et 1000 €	30%	70 %

Les justificatifs

Le formulaire de demande complété accompagné des justificatifs suivants :

- Justificatif d'identité ou titre de séjour
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation CAF justifiant le quotient familial ou calcul avec l'avis d'imposition

2 options :

- La personne à un compte CAF avec quotient familial : justificatif CAF
- La personne n'a pas de CAF : Calcul quotient familial